



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 39087

Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la fiscalité envisagée sur le vin et son impact négatif autant au niveau national qu'international. Prochainement, la Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (Mecss) du Sénat va réaliser un rapport consacré à la fiscalité comportementale. Objectif affiché : évaluer l'intérêt de recourir à la fiscalité pour influencer les comportements à risque en matière de Santé Publique. Si cette mission devait établir un lien entre santé et taxation, elle stigmatiserait alors l'image du vin, et donc celle de la France... Car enfin, quel message adresserions-nous au-delà de nos frontières ? Et dans l'hexagone ? La France, premier producteur mondial de vin, taxerait chez elle un produit millénaire au motif qu'il est mauvais pour la santé ? Aucune distinction, le vin serait dangereux même dans le cadre d'une consommation mesurée ? La filière vitivinicole est particulièrement attentive aux enjeux de santé publique. Depuis des années déjà, elle s'est engagée en faveur d'une consommation modérée et de plaisir et souhaite un dialogue sincère avec les pouvoirs publics. On ne peut que regretter les ravages de la consommation excessive et de l'alcoolisme qui nuisent d'abord aux hommes mais aussi à l'image du produit. Il lui demande donc si la taxation est la solution.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est engagé dans une politique de lutte contre l'alcoolisme dont il n'est pas possible de nier les méfaits sur la santé ni les dangers de sa consommation non maîtrisée. Les préconisations des différents rapports en la matière, relatives à des modifications de la législation appliquée au vin, sont évaluées avec attention. De plus, le Gouvernement mesure parfaitement l'importance de la filière vitivinicole pour la compétitivité de notre économie et le rayonnement de la France à l'étranger. Il est également profondément attaché à la défense des terroirs, dont cette profession est une des composantes majeures. C'est donc au regard de cette double préoccupation que, pour les questions relatives à l'alcool, un plan de lutte contre les drogues et les toxicomanies a été adopté le 19 septembre 2013 et que sont préparées les dispositions qui seront inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est opposé à l'augmentation de la fiscalité sur le vin. Cette proposition du rapport du professeur Reynaud n'a pas été retenue dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39087

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10442

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11279